# This Page Is Inserted by IFW Operations and is not a part of the Official Record

# BEST AVAILABLE IMAGES

Defective images within this document are accurate representations of the original documents submitted by the applicant.

Defects in the images may include (but are not limited to):

- BLACK BORDERS
- TEXT CUT OFF AT TOP, BOTTOM OR SIDES
- FADED TEXT
- ILLEGIBLE TEXT
- SKEWED/SLANTED IMAGES
- COLORED PHOTOS
- BLACK OR VERY BLACK AND WHITE DARK PHOTOS
- GRAY SCALE DOCUMENTS

# IMAGES ARE BEST AVAILABLE COPY.

As rescanning documents will not correct images, please do not report the images to the Image Problem Mailbox.

## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT				
(51) Classification internationale des brevets <sup>6</sup> :	A1	(11) Numéro de publication internationale:	WO 97/17077	
A61K 31/55, 7/48		(43) Date de publication internationale:	15 mai 1997 (15.05.97)	
(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR (22) Date de dépôt international: 11 octobre 1996 (		CH, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR		
(22)				
(30) Données relatives à la priorité: 95/13096 6 novembre 1995 (06.11.95)	F	Publiée  Avec rapport de recherche internation	onale.	
(71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): L [FR/FR]; 14, rue Royale, F-75008 Paris (FR).	'OREA	L		
(72) Inventeurs; et (75) Inventeurs/Déposants (US seulement): DE LACHAI Olivier [FR/FR]; 6, rue Edmond-Roger, F-75015 Pa BRETON, Lionel [FR/FR]; 14, rue de Satory, Versailles (FR).	aris (FF	).		
(74) Mandataire: LHOSTE, Catherine; L'Oréal/DPI, 90 Général-Roguet, F-92583 Clichy Cédex (FR).	), rue (	u		
			i	

- (54) Title: TOPICAL COMPOSITION CONTAINING CAPSAZEPINE
- (54) Titre: COMPOSITION TOPIQUE CONTENANT DE LA CAPSAZEPINE

#### (57) Abstract

A topical composition containing capsazepine and particularly suitable for treating neurogenic skin disorders and diseases, especially painful and/or pruriginous diseases, as well as for treating sensitive skin and eyes. In particular, the composition is useful for preventing and/or controlling skin and/or eye irritation, itching, erythema and dysaesthesia and heating of the skin, eyes and mucosa, as well as f r reducing the irritancy of an active substance having an irritant side-effect.

#### (57) Abrégé

L'invention se rapporte à une composition topique contenant de la capsazépine destinée notamment au traitement des désordres et des maladies de la peau d'origine neurogène, notamment des maladies douloureuses et/ou prurigineuses, ainsi qu'au traitement des peaux et yeux sensibles. Cette composition permet en particulier de prévenir et/ou lutter contre les irritations cutanées et/ou oculaires, les prurits, les érythèmes, les sensations dysesthésiques et d'échauffement de la peau, des yeux et des muqueuses ainsi que de diminuer l'action irritante d'un actif à effet secondaire irritant.

#### UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Arménie	GB	Royaume-Uni	MW	Malawi
AT	Autriche	GE	Géorgie	MX	Mexique
ΑU	Australie	GN	Guinée	NE	Niger
BB.	Barbade	GR	Grèce	NL	Pays-Bas
BE	Belgique	HU	Hongrie	NO	Norvège
BF	Burkina Faso	IE	Irlande	NZ	Nouvelle-Zélande
BG	Bulgarie	IT	Italie	PL	Pologne
BJ	Bénin	JP	Japon	PT	Portugal
BR	Brésil	KE	Kenya	RO	Roumanie
BY	Bélarus	KG	Kirghizistan	RU	Fédération de Russie
CA	Canada	КР	République populaire démocratique	SD	Soudan
CF	République centrafricaine		de Corée	SE	Suède
CG	Congo	KR	République de Corée	SG	Singapour
CH	Suisse	KZ	Kazakhstan	SI	Slovénie
′ CI	Côte d'Ivoire	u	Liechtenstein	SK	Slovaquie
CM	Cameroun	LK	Sri Lanka	SN	Sénégal
CN	Chine	LR	Libéria	SZ	Swaziland
CS	Tchécoslovaquie	LT	Lituanie	TD	Tchad
CZ	République tchèque	LU	Luxembourg	TG	Togo
DE	Allemagne	LV	Lettonie	TJ	Tadjikistan
DK	Danemark	MC	Monaco	TT	Trinité-et-Tobago
EE	Estonie	MD	République de Moldova	UA	Ukraine
ES	Espagne	MG	Madagascar	UG	Ouganda
FI	Finlande	ML	Mali	US	Eurs-Unis d'Amérique
FR	France	MN	Mongolie	UZ	Ouzbékistan
GA	Gabon	MR	Mauritanie	VN	Vict Nam

### c mp siti n topiqu c ntenant d la capsaz'pin

La présente invention concerne une composition cosmétique, dermatologique et/ou pharmaceutique destinée notamment à traiter, chez l'être humain, certains désordres cutanés et/ou maladies de la peau, notamment douloureuses et/ou prurigineuses.

Certaines de ces maladies sont actuellement traitées au moyen de corticoïd s locaux ou de puvathérapie. Les corticoïdes sont très efficaces pour calmer les symptômes de ces maladies mais, malheureusement, ils présentent des effets secondaires souvent très pénalisants comme des atrophies, des infections notamment mycotiques ou bactériennes. La puvathérapie est, quant à elle, l'irradiation locale de la peau malade avec des UVA, après absorption d'une substance photosensibilisante. Cette technique présente les inconvénients graves d'un photovieillissement pouvant entraîner le plus souvent des cancers de la peau. De plus, ce traitement n'est pas ambulatoire, obligeant les malades à se rendre couramment dans un centre spécialisé pendant toute la durée du traitement, ce qui est très contraignant et limite leur activité professionnell et leurs loisirs.

La présente invention a justement pour objet une composition topique permettant de traiter efficacement ces maladies cutanées, tout en remédiant à c s inconvénients.

25

30

10

15

20

Par ailleurs, il est connu que certaines peaux sont plus sensibles que d'autres. Or, les symptômes des peaux sensibles étaient jusqu'à présent mal caractérisés et personne ne connaissait exactement le processus mis en cause dans la sensibilité de la peau. Certains pensaient qu'une peau sensible était une peau qui réagissait aux produits cosmétiques ou pharmaceutiqu s, d'autres qu'il s'agissait d'une peau qui réagissait à plusi urs facteurs xtérieurs, pas forcément liés aux produits cosmétiqu s.

FEUILLE DE REMPLACEMENT (REGLE 26)

WO 97/17077 PCT/FR96/01592

Certains tests ont été essayés pour tenter de cerner les peaux sensibles, par exemple des tests à l'acide lactique et au DMSO qui sont connus pour être des substances irritantes : voir par exemple l'article de K. Lammintausta et al., Dermatoses, 1988, 36, pages 45-49 ; et l'article de T. Agner et J. Serup, Clinical and Experimental Dermatology, 1989, 14, pages 214-217. Mais ces tests ne permettaient pas de caractériser les peaux sensibles.

Par ailleurs, on assimilait les peaux sensibles à des peaux allergiques.

Du fait de cette méconnaissance des caractéristiques des peaux sensibles, il était jusqu'à présent très difficile de les traiter, et on les traitait indirectement, par exemple en limitant, dans les compositions cosmétiques ou dermatologiques, l'emploi de produits à caractère irritant tels que les tensioactifs, les conservateurs ou les parfums.

15

20

25

30

10

5

Après de nombreux tests cliniques, le demandeur a su déterminer les symptômes liés aux peaux sensibles. Ces symptômes sont en particulier des sign s subjectifs, qui sont essentiellement des sensations dysesthésiques. On entend par sensations dysesthésiques des sensations plus ou moins douloureus s ressenties dans une zone cutanée comme les picotements, fourmillements, démangeaisons ou prurits, brûlures, échauffements, inconforts, tiraillements, etc.

En outre, le demandeur a pu montrer qu'une peau sensible n'était pas une peau allergique. En effet, une peau allergique est une peau qui réagit à un agent extérieur appelé allergène, qui déclenche une réaction d'allergie. Il s'agit d'un processus immunologique qui ne se produit qu'en présence d'un allergène et qui ne touche que les sujets sensibilisés. La caractéristique essentielle de la peau sensible est selon le demandeur, au contraire, un mécanisme de réponse à des facteurs extérieurs, qui peut concerner tout individu, même si les individus dits à p au sensible y réagissent plus vite que les autres. Ce mécanisme n' st pas immunologique.

WO 97/17077 3 PCT/FR96/01592

Le demandeur a maintenant trouvé que les peaux sensibles pouvaient être scindées en deux grandes formes cliniques, les peaux irritables et/ou réactives, et les peaux intolérantes.

Une peau irritable et/ou réactive est une peau qui réagit par un prurit, c'est-à-dire par des démangeaisons ou par des picotements, à différents facteurs tels qu l'environnement, les émotions, les aliments, le vent, les frottements, le rasoir, le savon, les tensioactifs, l'eau dure à forte concentration de calcaire, les variations de température ou la laine. En général, ces signes sont associés à une peau sèche, avec ou sans dartres, ou à une peau qui présente un érythème.

Une peau intolérante est une peau qui réagit par des sensations d'échauffem nt, de tiraillements, de fourmillements et/ou de rougeurs, à différents facteurs tels que l'environnement, les émotions, les aliments. En général, ces signes sont associés à une peau hyperséborrhéique ou acnéique, avec ou sans dartres, et à un érythème.

15

20

25

30

Les cuirs chevelus "sensibles" ont une sémiologie clinique plus univoque : les sensations de prurit et/ou de picotements et/ou d'échauffements sont essentiellement déclenchés par des facteurs locaux tels que frottements, savon, tensioactifs, eau dure à forte concentration de calcaire, shampooings ou lotions. Ces sensations sont aussi parfois déclenchées par des facteurs tels que l'environnement, les émotions et/ou les aliments. Un érythème et une hyperséborrhée du cuir chevelu ainsi qu'un état pelliculaire sont fréquemment associés aux signes précédents.

Par ailleurs, dans certaines régions anatomiques comme les grands plis (régions inguinales, génitale, axillaires, poplitées, anale, sous-mammaires, plis du coude) et les pieds, la peau sensible se traduit par des sensations prurigineuses et/ou des sensations dysesthésiques (échauffement, picotements) liées en particulier à la su ur, aux frottements, à la laine, aux tensioactifs, à l'eau dure à forte concentration en calcaire et/ou aux variations de température.

W 97/17077 PCT/FR96/01592

5

10

15

20

30

Pour déterminer si une peau est sensible ou non, le demandeur a également mis au point un test. Il a, en effet trouvé de manière surprenante qu'il existait un lien entre les personnes à peau sensible et celles qui réagissaient à une application topique de capsaïcine.

Ce test à la capsaïcine consiste à appliquer sur environ 4 cm² de peau 0,05 ml d'une crème contenant 0,075 % de capsaïcine et à noter l'apparition de sign s subjectifs provoqués par cette application, tels que picotements, brûlures et démangeaisons. Chez les sujets à peaux sensibles, ces signes apparaissent entre 3 et 20 minutes après l'application et sont suivis de l'apparition d'un érythème qui débute à la périphérie de la zone d'application.

La capsaïcine provoque un relargage des neuropeptides, et en particulier des tachykinines qui proviennent de terminaisons nerveuses de l'épiderme et du derme. Les manifestations dysesthésiques qui sont provoquées par la libération et/ou la synthèse et ou la fixation des ses neuropeptides sont dites "neurogènes".

Le demandeur a maintenant découvert qu'en intervenant sur les récepteurs cutanés et oculaires sensibles à la capsaïcine, on pouvait obtenir un effet préventif et/ou curatif des maladies cutanées et/ou des muqueuses et/ou ophtalmologiques liées à la libération et/ou synthèse et/ou fixation des neuropeptides comme le zona, l'eczéma, les peaux et yeux sensibles, les prurits et maladies prurigineuses, l'herpès, les dermatites atopiques ou de contact, les lichens, les prurigos, les érythèmes en particulier solaires, les piqures d'insectes, la rosacée, les conjonctivites, les uvéites, les douleurs cutanées ou oculaires, les irritations.

Pour traiter les symptômes associés à ces maladies cutanées et aux peaux ou yeux sensibles, chez l'homme, i demandeur a envisagé d'utiliser de la capsazépine. Il a en effet constaté de manière surprenante que l'incorporation de capsazépine dans une composition à application topique permettait d'éviter

WO 97/17077 5 PCT/FR96/01592

l'irritation, les sensations dysesthésiques, les prurits et les désordres de la peau mentionnés ci-dessus.

La présente invention a donc pour objet une composition topique contenant, dans un milieu topiquement et physiologiquement acceptable, de la capsazépine et au moins un actif à effet secondaire irritant..

5

10

15

20

25

30

Elle a aussi pour objet l'utilisation de la capsazépine dans ou pour la fabrication d'une composition topique contenant un milieu cosmétiquement et/ou dermatologiquement acceptable, de la capsazépine pour prévenir et/ou lutter contre les douleurs cutanées, notamment d'origine neurogène, et plus particulièrement les douleurs du zona et en particulier les douleurs post-zostériennes, les douleurs « fantomatiques » après amputation de membre, I s douleurs dues à des brûlures et d'une façon générale les douleurs cutanées dues à une agression de la peau (piqûre d'insecte, coup de soleil, piqûre de méduse, etc.).

Ainsi, la présente invention a encore pour objet l'utilisation de la capsazépine, dans ou pour la fabrication d'une composition à application topique pour prévenir et/ou lutter contre les irritations cutanées et/ou oculaires, les érythèmes, les prurits, les sensations d'échauffement et/ou de dysesthésie de la peau, des yeux ou des muqueuses, notamment de l'être humain.

Elle a encore pour objet l'utilisation de la capsazépine, dans ou pour la fabrication d'une composition à application topique pour prévenir et/ou lutter contre les symptômes liés au zona, à l'eczéma, aux peaux ou yeux sensibles, aux maladies prurigineuses, aux prurits, à l'herpès, aux dermatites atopiques ou de contact, aux lichens, aux prurigos, aux piqûres d'insectes, à la rosacée, aux conjonctivites, aux uvéites, notamment de l'être humain.

La présente invention a également pour objet l'utilisation de la la capsaz pine n tant qu'agent anti-irritant dans ou pour la fabrication d'une composition topique.

5

10

20

Les signes cliniques de la peau sensible selon le demand ur sont ssentiellement subjectifs : picot ments, fourmillements, prurits, tiraillem nts, échauffements, et ils s'associent parfois à des érythèmes. Ces signes sont dus à des facteurs extérieurs aspécifiques.

Un milieu cosmétiquement, dermatologiquement ou physiologiquement acceptable est, selon l'invention, un milieu compatible avec la peau, y compris le cuir chevelu, les ongles, les muqueuses, les yeux et les cheveux. La composition de l'invention peut donc être appliquée sur tout le visage, le cou, les cheveux et les ongles, ou toute autre zone cutanée du corps.

La capsazépine est une molécule organique de formule suivante :

Dans les compositions selon l'invention, la capsazépine est utilisée de préférence en une quantité allant de 0,000001 à 5 % en poids par rapport au poids total de la composition, et en particulier en une quantité allant de 0,0001 à 0,5 % en poids par rapport au poids total de la composition.

WO 97/17077 PCT/FR96/01592

Les compositions selon l'invention peuvent se présenter sous toutes les form s galéniques normalement utilisées pour une application topique, notamment des solutions aqueuses, hydroalcooliqu s ou huileuses ou dispersions du type lotion ou sérum, des émulsions de consistance liquide ou semi-liquide du type lait, obtenues par dispersion d'une phase grasse dans une phase aqueuse (H/E) ou inversement (E/H), ou des suspensions ou émulsions de consistance molle du type crème, pommade ou gel aqueux ou anhydres, ou encore des microgranulés, ou des dispersions vésiculaires de type ionique et/ou non ionique. Ces compositions sont préparées selon les méthodes usuelles.

10

15

Ces compositions constituent notamment des crèmes de nettoyage, de protection, de traitement ou de soin pour le visage, pour les mains, pour les pieds, pour les grands plis anatomiques ou pour le corps, (par exemple crèm s de jour, crèmes de nuit, crèmes démaquillantes, crèmes de fond de teint, crèmes après-solaires), des fonds de teint fluides, des produits (laits) de démaquillage, des laits corporels de protection ou de soin, des laits ou lotions après-solaires, des lotions, gels ou mousses pour le soin de la peau, comme des lotions de nettoyage, des lotions de bronzage artificiel, des compositions pour le bain, des compositions désodorisantes contenant un agent bactéricide, des gels ou lotions après-rasage, des crèmes épilatoires, des compositions contre les piqures d'insectes, des compositions anti-douleur.

Les compositions selon l'invention peuvent également consister en des préparations solides constituant des savons ou des pains de nettoyage.

25

20

Elles peuvent être également utilisées pour les cheveux sous forme de solutions aqueuses, alcooliques ou hydroalcooliques, ou sous forme de crèmes, de gels, d'émulsions, de mousses ou encore sous forme de compositions pour aérosol contenant également un agent propulseur sous pression.

30

La capsaz pine peut donc être incorporée dans divers s compositions pour soins et traitements capillaires, et notamment des shampooings, des lotions de mise en

WO 97/17077 8 PCT/FR96/01592

plis, des lotions traitantes, des crèmes ou des gels coiffants, des compositions de teintures (notamment teintures d'oxydation) v ntuellem nt sous forme de shampooings colorants, des lotions restructurantes pour les cheveux, des compositions de permanente (notamment des compositions pour le premier temps d'une permanente), des lotions ou des gels antichute, etc.

Pour une application à visée thérapeutique concernant les yeux, les compositions de l'invention peuvent se présenter sous forme de collyre, de pommade ou de solution de lavage oculaire. Pour une application cosmétique, les compositions peuvent constituées des crèmes de soin ou de protection des yeux sensibles, des laits ou lotions de nettoyage ou de démaquillage des yeux sensibles, des produits de maquillage des yeux comme des crayons, des mascaras, des eye-liners, des fards à paupières.

Les compositions cosmétiques de l'invention peuvent aussi être à usage buccodentaire, par exemple une pâte dentifrice. Dans ce cas, les compositions peuvent contenir des adjuvants et additifs usuels pour les compositions à usage buccal et notamment des agents tensioactifs, des agents épaississants, des agents humectants, des agents de polissage tels que la silice, divers ingrédients actifs comme les fluorures, en particulier le fluorure de sodium, et éventuellement d s agents édulcorants comme le saccharinate de sodium.

Les quantités des différents constituants des compositions selon l'invention sont celles classiquement utilisées dans les domaines considérés.

25

5

10

15

20

Lorsque la composition de l'invention est une émulsion, la proportion de la phase grasse peut aller de 5 % à 80 % en poids, et de préférence de 5 % à 50 % n poids par rapport au poids total de la composition. Les huiles, les émulsionnants et les coémulsionnants utilisés dans la composition sous forme d'émulsion sont choisis parmi ceux classiquement utilisés dans le domaine cosmétique. L'émulsionnant et le coémulsionnant sont présents, dans la composition, en une proportion allant de 0,3 % à 30 % en poids, et de préférence de 0,5 à 30 % en

poids par rapport au poids total de la composition. L'émulsion peut, en outre, contenir des vésicules lipidiques.

De façon connue, la composition de l'invention peut contenir également d s adjuvants habituels dans le domaine considéré, tels que les gélifiants hydrophiles ou lipophiles, les actifs hydrophiles ou lipophiles, les conservateurs, I s antioxydants, les solvants, les parfums, les charges, les filtres et les matières colorantes, les absorbeurs d'odeur, les pigments. Les quantités de ces différents adjuvants sont celles classiquement utilisées dans le domaine considéré, et par exemple de 0,01 % à 20 % du poids total de la composition. Ces adjuvants, selon leur nature, peuvent être introduits dans la phase grasse, dans la phase aqueuse et/ou dans les sphérules lipidiques.

Comme huiles utilisables dans l'invention, on peut citer les huiles minérales (huile de vaseline), les huiles végétales (fraction liquide du beurre de karité, huile de tournesol), les huiles animales (perhydrosqualène), les huiles de synthèse (huile de Purcellin), les huiles siliconées (cyclométhicone) et les huiles fluorées (perfluoropolyéthers). On peut ajouter à ces huiles des alcools gras et des acides gras (acide stéarique) ainsi que des cires (paraffine, carnauba, cire d'abeilles).

20

30

10

15

Comme émulsionnants utilisables dans l'invention, on peut citer par exemple le stéarate de glycérol, le polysorbate 60 et le mélange de PEG-6/PEG-32/Glycol Stéarate vendu sous la dénomination de Tefose<sup>R</sup> 63 par la société Gattefosse.

Comme solvants utilisables dans l'invention, on peut citer les alcools inférieurs, notamment l'éthanol et l'isopropanol.

Comme gélifiants hydrophiles, on peut citer les polymères carboxyvinyliques (carbomer), les copolymères acryliques tels que les copolymères d'acrylates/alkylacrylat s, i s polyacrylamides, les polysaccharides tels que l'hydroxypropylcellulose, les gommes naturelles et les argiles, et, comme gélifiants lipophiles, on peut citer les argiles modifiées comme les bentones, les

sels métalliques d'acides gras comme les stéarates d'aluminium, la silice hydrophobe, les polyéthylènes et l'éthylcellulose.

Comme actifs hydrophiles, on peut utiliser les protéines ou les hydrolysats de protéine, les acides aminés, les polyols, l'urée, l'allantoïne, les sucres et les dérivés de sucre, les vitamines hydrophiles et les extraits végétaux et bactériens.

Comme actifs lipophiles, on peut utiliser le rétinol (vitamine A) et ses dérivés, le tocophérol (vitamine E) et ses dérivés, les acides gras essentiels, les céramides, les huiles essentielles.

On peut, entre autres, associer la capsazépine à des agents actifs destinés notamment à la prévention et/ou au traitement des affections cutanées ci-dessus.

15 Parmi ces agents actifs, on peut citer à titre d'exemple :

5

- les agents modulant la différenciation et/ou la prolifération et/ou la pigmentation cutanée tels que l'acide rétinoïque et ses isomères, le rétinol et ses esters, la vitamine D et ses dérivés, les oestrogènes tels que l'estradiol, l'acide kojique ou l'hydroquinone;
- les antibactériens tels que le phosphate de clindamycine, l'érythromycine ou les antibiotiques de la classe des tétracyclines;
  - les antiparasitaires, en particulier le métronidazole, le crotamiton ou les pyréthrinoïdes ;
- les antifongiques, en particulier les composés appartenant à la classe des
   imidazoles tels que l'éconazole, le kétoconazole ou le miconazole ou leurs sels,
   les composés polyènes, tels que l'amphotéricine B, les composés de la famille des allylamines, tels que la terbinafine, ou encore l'octopirox;
  - les agents anti-inflammatoires stéroïdiens, tels que l'hydrocortisone, le valérate de bétaméthasone ou le propionate de clobétasol, ou les agents anti-inflammatoires non-stéroïdiens tels que l'ibuprofène et ses sels, le diclofénac et ses sels, l'acide acétylsalicylique, l'acétaminophène ou l'acide glycyrrhétinique :
  - les agents anesth siques tels que le chlorhydrate de lidocaïne et se se dérives ;

WO 97/17077 PCT/FR96/01592

- les agents antiprurigineux comme la thénaldine, la triméprazine ou la cyproheptadine ;

- les agents antiviraux tels que l'acyclovir ;
- les agents kératolytiques tels que les acides alpha- et bêta-hydroxy-carboxyliques ou bêta-cétocarboxyliques, leurs sels, amides ou esters et plus particulièrement les hydroxyacides tels que l'acide glycolique, l'acide lactique, l'acide salicylique, l'acide citrique et de manière générale les acides de fruits, et l'acide n-octanoyl-5-salicylique;
- les agents anti-radicaux libres, tels que l'alpha-tocophérol ou ses esters, I s
   superoxyde dismutases, certains chélatants de métaux ou l'acide ascorbique et ses esters ;
  - les antiséborrhéiques tels que la progestérone ;
  - les antipelliculaires comme l'octopirox ou la pyrithione de zinc ;
  - les antiacnéiques comme l'acide rétinoïque ou le peroxyde de benzoyle.

15

5

Selon l'invention, la capsazépine est associée à des actifs à effet secondaire irritant utilisés couramment dans le domaine cosmétique ou dermatologique. La présence de la capsazépine dans une composition contenant un actif ayant un effet irritant permet d'atténuer fortement, voire de supprimer cet effet irritant.

20

25

30

En particulier, les actifs à effet secondaire irritant sont choisis parmi les  $\alpha$ -hydroxyacides, les  $\beta$ -hydroxyacides, les  $\alpha$ -cétoacides, les  $\beta$ -cétoacides, les rétinoïdes, les anthralines, les anthranoïdes, les peroxydes, le minoxidil, les sels de lithium, les antimétabolites, la vitamine D et ses dérivés, les sels d'aluminium, les tensioactifs, les agents réducteurs, les agents oxydants, les bases fortes (ammoniaque, monoéthanolamine), les acides forts.

La présente invention a en outre pour objet un procédé de traitement cosmétique ou dermatologique, caractérisé par le fait que l'on applique sur la peau, les yeux, les cheveux, et/ou les muqueuses, une composition tell que décrite ci-dessus contenant de la capsaz pine dans un milieu cosmétiquement acceptable.

WO 97/17077 12 PCT/FR96/01592

Le procèdé de traitement de l'invention peut être mis en oeuvre notamment en appliquant les compositions hygiéniques ou cosmétiques telles que définies cidessus, selon la technique d'utilisation habituelle de ces compositions. Par exemple : application de crèmes, de gels, de sérums, de lotions, de laits de démaquillage ou de compositions après-solaires sur la peau ou sur les cheveux secs, application d'une lotion pour cheveux sur cheveux mouillés, de shampooings, ou encore application de dentifrice sur les gencives.

Les exemples suivants illustrent l'invention. Dans ces exemples, les proportions indiquées sont des pourcentages en poids.

Exemple 1 : lotion démaquillante pour le visage

	Capsazépine	0,03
15	Antioxydant	0,05
•	Isopropanol	40,00
	Conservateur	0,30
	Eau	gsp 100 %

20

Exemple 2 : Crème de soin du visage (émulsion huile-dans-eau)

	Capsazépine	0,02
	Stéarate de glycérol	· 2,00
25	Polysorbate 60 (Tween 60 vendu par la société ICI)	1,00
	Acide stéarique	1,40
	Triéthanolamine	0,70
•	Carbomer	0,40
	Fraction liquide du beurre de karité	12,00
30	Perhydrosqualène	12,00
	Antioxydant	0,05
	Parfum	0,5

WO 97/17077		PCT/FR96/01592
	13	FC1/FR96/01592

Conservateur	0.30
Eau	qsp 100 %

### 5 Exemple 3 : Shampooing

	Lauryl éther sulfate de sodium et de magnésium à 4	
	moles d'oxyde d'éthylène, vendu sous le nom de	
	TEXAPON ASV par HENKEL (tensioactif anionique)	6,50
10	Capsazépine	0,02
	Hydroxypropylcellulose (Klucel H vendu par la sociét	té
	Hercules)	1,00
	Parfum	0,50
	Conservateur	0.30
15	Eau	gsp 100 %

# Exemple 4 : Crème de soin antirides pour le visage (émulsion huile-dans-eau)

	_	
20	Capsazépine	0,03
	Stéarate de glycérol	2,00
	Polysorbate 60 (Tween 60 vendu par la société ICI)	1,00
	Acide stéarique	1,40
	Acide n-octanoyl-5-salicylique	0,50
25	Triéthanolamine	0,70
	Carbomer	0,40
	Fraction liquide du beurre de karité	12,00
•	Perhydrosqualène	12,00
	Antioxydant	0,05
30	Parfum	0,5
	Conservateur	0,30
	Eau	qsp 100 %

Exemple 5 : Gel émulsionné de soin contre les pigûres d'insectes (émulsion huiledans-eau)

5			
	Cyclométhicone		3,00
	Huile de Purcellin (vendue par la Société Dragoco	0)	7,00
	PEG-6/PEG-32/Glycol Stéarate (TefoseR 63 de		
	Gattefosse)		0,30
10	Capsazépine		0,15
	Conservateur		0.30
	Parfum		0,40
	Carbomer		0,60
	Crotamiton		5,00
15	Acide glycyrrhétinique		2,00
	Alcool éthylique		5,00
	Triéthanolamine		0,20
	Eau	qsp	100 %

Exemple 6 : Gel anti-douleur, notamment pour les douleurs associés au zona

	Capsazépine	0,30
	Hydroxypropylcellulose (Klucel H vendu par la socié	été
25	Hercules)	1,00
	Antioxydant	0,05
	Chlorhydrate de lidocaïne	2,00
	Isopropanol	40,00
	Conservateur	0,30
30	Eau	qsp 100 %

Exemple 7 : Crème de soin de la rosacée pour le visage (émulsion huile-danseau)

	Capsazépine	0,25
5	Stéarate de glycérol	2,00
	Polysorbate 60 (Tween 60 vendu par la société ICI)	1,00
	Acide stéarique	1,40
	Métronidazole	1,00
	Triéthanolamine	0,70
10	Carbomer	0,40
	Fraction liquide du beurre de karité	12,00
	Huile de vaseline	12,00
	Antioxydant	0,05
	Parfum	0,5
15	Conservateur	0,30
	Eau	qsp 100 %

# Exemple 8 : Crème de soin des peaux sensibles contre l'érythème solaire (émulsion huile-dans-eau) ou pour traiter les symptômes liés au zona

	Capsazépine	0,25
	Stéarate de glycérol	2,00
	Polysorbate 60 (Tween 60 vendu par la société ICI)	1,00
25	Acide stéarique	1,40
	Acide glycyrrhétinique	2,00
	Triéthanolamine	0,70
	Carbomer	0,40
	Fraction liquide du beurre de karité	12,00
30	Huil de tournesol	10,00
	Antioxydant	0,05
	Parfum	0,5

WO 97/17077 PCT/FR96/01592 16 Conservateur 0,30 Eau qsp 100 % Exemple 9 : Collyre oculaire 5 Capsazėpine 0,03 Excipient qsp 100 Chlorure de sodium Borate de sodium Polysorbate 80 10 Acide borique

Eau

#### REVENDICATIONS

- 1. Composition topique contenant, dans un milieu topiquement et physiologiquement acceptable, de la capsazépine et au moins un actif à effet secondaire irritant.
  - 2. Composition selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la capsazépine est utilisée en une quantité allant de 0,000001 à 5 % en poids par rapport au poids total de la composition.
  - 3. Composition selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la capsazépine est utilisée en une quantité allant de 0,0001 à 0,5 % en poids par rapport au poids total de la composition.

15

20

25

- 4. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le milieu physiologiquement acceptable est une solution aqueuse, huileuse ou hydroalcoolique, une émulsion eau-dans-huile, une émulsion huile-dans-eau, une microémulsion, un gel aqueux, un gel anhydre, un sérum, une dispersion de vésicules.
- 5 Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'actif à effet secondaire irritant est choisi parmi les  $\alpha$ -hydroxyacides, les  $\beta$ -hydroxyacides, les  $\alpha$ -cétoacides, les  $\beta$ -cétoacides, les rétinoïdes, les anthralines, les anthranoïdes, les peroxydes, le minoxidil, les s ls de lithium, les antimétabolites, la vitamine D et ses dérivés, les sels d'aluminium, les tensioactifs, les agents réducteurs, les agents oxydants, les bases fortes, I s acides forts.
- 6. Composition selon l'une quelconque des rev ndications précédentes, caractérisée en c que la composition contient au moins un agent choisi parmi les agents antibactériens, antiparasitaires, antifongiques, anti-inflammatoires,

antiprurigineux, anesthésiques, antiviraux, kératolytiques, anti-radicaux libres, antiséborrhéiques, antipelliculaires, antiacnéiques et/ou les agents modulant la différenciation t/ou la prolifération et/ou la pigmentation cutanée.

- 7. Utilisation de la capsazépine dans ou pour la fabrication d'une composition topique contenant un milieu cosmétiquement et/ou dermatologiquement acceptable, pour prévenir et/ou lutter contre les douleurs cutanées notamment de l'être humain.
- 8. Utilisation de la capsazépine dans ou pour la fabrication d'une composition topique contenant un milieu cosmétiquement et/ou dermatologiquement acceptable, pour prévenir et/ou lutter contre les irritations cutanées et/ou oculaires, les érythèmes, les prurits, les sensations d'échauffement et/ou de dysesthésie de la peau, des yeux ou des muqueuses notamment de l'être humain.
- 9. Utilisation de la capsazépine dans ou pour la fabrication d'une composition topique pour prévenir et/ou lutter contre les symptômes liés au zona, à l'eczéma, aux peaux ou yeux sensibles, aux maladies prurigineuses, aux prurits, à l'herpès, aux dermatites atopiques ou de contact, aux lichens, aux prurigos, aux piqûres d'insectes, à la rosacée, aux conjonctivites, aux uvéites, notamment chez l'homme.
- 10. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, caractérisée n ce que la capsazépine est utilisée en une quantité allant de 0,000001 à 5 % en poids par rapport au poids total de la composition.
  - 11. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 7 à 10, caractérisée en ce que la capsazépine est utilisée en une quantité allant de 0,0001 à 0,5 % en poids par rapport au poids total de la composition.

- 12. Utilisation de la capsazépine en tant qu'agent anti-irritant dans ou pour la fabrication d'une composition topique contenant un milieu cosm' tiquement et/ou dermatologiquement acceptable.
- 13. Procédé de traitement cosmétique, caractérisé en ce que l'on applique sur la peau, les yeux, les cheveux et/ou les muqueuses de l'être humain une composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 6.
- 14. Procédé selon la revendication 13, caractérisé en ce que la capsazépine est utilisé en une quantité allant de 0,000001 à 5 % en poids par rapport au poids total de la composition.
- 15. Procédé selon la revendication 13 ou 14, caractérisé en ce que la capsazépine est utilisée en une quantité allant de 0,0001 à 0,5 % en poids par rapport au poids total de la composition.

### INTERNATIONAL SEARCH REPORT

PCT/FR 96/01592

A. CLASS IPC 6	IFICATION OF SUBJECT MATTER A61K31/55 A61K7/48					
According t	to International Patent Classification (IPC) or to both national class	sification and IPC				
B. FIELDS	S SEARCHED					
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  IPC 6 A61K						
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched						
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)						
C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT						
Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the	relevant passages	Relevant to claim No.			
A	BR. J. PHARMACOL., vol. 107, no. 2, 1992, pages 329-333, XP000576708 M.N. PERKINS: "Capsazepine reve the antinociceptive action of ca vivo." see the whole document		1-15			
Pert	ther documents are listed in the continuation of box C.	Patrict family receibers are listed in	apper.			
* Special ca	degaries of cited documents :	"T" later document published after the inter	metional filing data			
"A" document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention						
"E" earlier document but published on or after the international "X" document of perticular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to						
"I" document which may throw doubts on priority claim(s) or involve an inventive step when the document is taken alone which is cited to establish the publication date of another "Y" document of particular relevance; the claimed invention citation or other special reason (as specified) cannot be considered to involve an inventive step when the						
"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.						
later than the priority date claimed "&" document member of the same patent family  Date of the actual completion of the international search Date of mailing of the international search report						
10 January 1997		2 4. 01. 97				
Name and mailing address of the ISA  European Patent ffice, P.B. 5818 Patentiaan 2  NI 2000 REV Billions		Authorized officer				
NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016		Orviz Diaz, P				

#### RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

PUT/FR 96/01592

A. CLASSEMENT DE L'ORJET DE LA DEMANDE CIB 6 A61K31/55 A61K7/48					
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB					
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE					
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)  CIB 6 A61K					
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relévent des domaines sur lesquels a porté la recherche					
Base de donntes électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de donntes, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)					
C. DOCUM	CENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		<u> </u>		
Categorie *	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication	des passages pertinents	no, des revendications vistes		
A	BR. J. PHARMACOL., vol. 107, no. 2, 1992, pages 329-333, XP000576708		1-15		
	M.N. PERKINS: "Capsazepine reversal of the antinociceptive action of capsaicin in vivo."  voir le document en entier				
			·		
☐ Vois	la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	Les documents de familles de bre	vets sont indiqués en sansue		
"A" document définiment l'état ginéral de la technique, non considèré comme particulièrement pertinent  "E" document antirieur, mais publié à la date de dépôt international où après cette date  "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour détarminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison apéciale (telle qu'indiquée)  "O" document se référant à une divulgate, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens  "P" document publié avant la date de dépôt international, mais positrieurement à la date de priorité revendiquée  "A"		document uttrieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenement pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention revendiquée ne peut être considèrée comme mouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considèré intérnat document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considèrée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est amocié à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidentée pour une personne du métier.			
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée  10 Janvier 1997		Date d'expédition du présent repport de recherche internationale 2 4. 01, 97			
Nom et adre	See postule de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 3818 Patentiaan 2 NL - 2280 ftV Rijewijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo ni, Fax (+31-70) 340-3016	Orviz Diaz, P			